

LE DUC DE SAVOIE
CHEF DE LA MAISON ROYALE

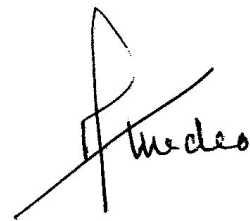
EN VERTU DES POUVOIRS LÉGITIMEMENT ACQUIS

Dispositions préliminaires
servant de bases normatives provisoires à la Maison royale de Savoie

DÉCLARE

1. Sont instituées:
 - a. une Représentation permanente pour le monde de l'économie et de la politique, confiée au prince Aimon de Savoie;
 - b. une Représentation permanente pour les rapports avec le monde de la culture historique et de l'art, avec délégation à la princesse royale Marie-Gabrielle de Savoie;
2. Le prince Aimon est Duc d'Aoste *in pectore*, titre qu'il peut, s'il le désire, ajouter à celui de Duc des Pouilles, conféré par S.M. le roi Humbert II;
3. Est confiée, en outre, au prince Aimon, la mission de réorganiser les Ordres dynastiques et les décorations qui y sont liées, dans le respect des principes d'origine, des dispositions testamentaires du roi Humbert II et des lois en vigueur dans ce domaine.

À San Rocco, le 7 juillet 2006.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aimon de Savoie', with a large, stylized initial 'A'.

Duc de Savoie